

GAL du Pays de La Châtre en Berry
Compte rendu du Comité de Programmation LEADER
Jeudi 17 février 2022 - Salle de la Chapelle à La Châtre

Etaient présents : 20 membres

COLLEGE PUBLIC - 9 présents – 8 votants

Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présents	Votants
François DAUGERON	Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Sainte-Sévère, Vice-Président de la CDC La Châtre Sainte-Sévère	Titulaire	X	X
Patrick JUDALET	Maire de La Châtre, Président de la CDC La Châtre - Sainte-Sévère	Suppléant	X	
Christian ROBERT	Maire de Mers-sur-Indre Président de la CDC Val de Bouzanne	Titulaire		
Virginie FONTAINE	Membre du Bureau du Pays Conseillère Départementale	Suppléante	X	X
Guy GAUTRON	Vice-Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Neuvy-Saint-Sépulchre	Titulaire		
Patricia VILCHES-PARDO	Membre du Bureau du Pays Adjointe de La Châtre	Suppléante		
Marc FLEURET	Membre du Bureau du Pays Président du Conseil Départemental de l'Indre	Titulaire		
Michèle SELLERON	Membre du Bureau du Pays Conseillère départementale	Suppléante	X	X
Philippe PELLETIER	Membre du Bureau du Pays Conseiller municipal d'Urciers	Titulaire		
Patrice DOUET	Membre du bureau du Pays Adjoint de Verneuil sur Igneraie	Suppléant	X	X
Jean-Michel DEGAY	Conseiller Municipal d'Aigurande	Titulaire	X	X
Barbara NICOLAS	Membre du Bureau du Pays Maire de Mouhers Déléguée de la CDC Val de Bouzanne	Suppléante		
Philippe SAVY	Adjoint de Montgivray	Titulaire		
Rémy DIMEGLIO	Conseiller Municipal de Crevant	Suppléant	X	X
Daniel CALAME	Membre du Bureau du Pays Maire de Saint Plantaire, Membre du Bureau de la CDC de la Marche Berrichonne	Titulaire	X	X
Philippe PATRIGEON	Maire de La Berthenoux	Suppléant		
Patrick CHARASSON	Membre du Bureau Maire de Feusines, Délégué de la CDC La Châtre - Ste-Sévère	Titulaire	X	X
Jean-Pierre NICOLET	Adjoint au Maire de St Août, Délégué de la CDC La Châtre -Sainte-Sévère	Suppléant		

COLLEGE PRIVÉ - 11 présents – 7 votants

Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présents	Votants
Jean-Claude MOREAU	Réfèrent LEADER du Conseil de Développement, Président du Conseil de Développement	Titulaire	X	X
Stéphane BAUCHET	Foyer des Jeunes Travailleurs, membre du Conseil de Développement	Suppléant		
Sébastien DELAVEAU	Membre du Conseil de Développement Co-Président de l'URGC	Titulaire		
Pascal COUTURIER	Membre du Conseil de Développement, CODAR Boischaud Sud	Suppléant		
Alain GLAUMOT	Secteur du Tourisme Président de l'Office de Tourisme de La Châtre	Titulaire	X	X
Jacqueline MAJOREL	Secteur du Tourisme Directrice de l'Office de Tourisme de La Châtre	Suppléante	X	
Monique JOGUET	Secteur Culturel Association "Tati en fête"	Titulaire	X	X
Delphine GABILLAT	Secteur Culturel Théâtre Maurice Sand	Suppléante		
Christian NIEL	Site touristique et patrimonial emblématique Président du Parc des Parelles, Membre du Conseil de développement	Titulaire	X	X
Marie-Christine MERCIER	Site touristique et patrimonial emblématique Maire de Montipouret en charge du site du Moulin d'Angibault	Suppléante	X	
Arnaud LAMY	Secteur Agricole Elu de la Chambre d'Agriculture de l'Indre, Membre du Conseil de développement	Titulaire		
Jérémie DEBELLE	Secteur Agricole Elu de la Chambre d'Agriculture de l'Indre	Suppléant		
Raphaël BONNIN	Secteur Artisanal Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre	Titulaire		
MAILLIEN Bernard	Secteur Artisanal Commission Commerce et Artisanat d'Aigurande	Suppléant		
NAUDET Jacky	Secteur Commercial Union Des Entreprises de l'Indre (U.D.E.I.),	Titulaire	X	X
DEVISSCHER Thomas	Secteur Commercial Président de l'UCIA de La Châtre	Suppléant		
Claude GEBUSSON	Secteur Associatif Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre	Titulaire	X	X
Eric WEINLING	Secteur Associatif Trésorier de l'association "Le son continu"	Suppléant	X	
Jacques LUCBERT	Secteur Environnemental Président de l'association Indre Nature, Membre du Conseil de développement	Titulaire	X	X
René MARANDON	Secteur Environnemental Président de la Société Pomologique du Berry, Membre du Conseil de développement	Suppléant	X	
Pascal DUCROT	Partenaires du développement et financement économique Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Indre	Titulaire		
Jean-Claude PALLU	Partenaires du développement et financement économique Président du Comité d'agrément de La Châtre d'Initiative Indre	Suppléant		

Etaiement également excusés ou absents :

Dominique ROULLET - *Vice-Président du Conseil Régional Centre - Val de Loire, délégué au Développement des territoires et à la contractualisation ;*

Aymeric COMPAIN – *Conseiller Régional du Centre-Val de Loire – référent LEADER ;*

Frédéric BUXERAUD - *Région Centre - Val de Loire/Pilotage coordination du FEADER ;*

Stéphanie MATHE - *Agence de Services et de Paiement/Délégation Régionale Centre - Val de Loire ;*

Pascal LENOIR - *Direction Départementale des Territoires de l'Indre/Service d'appui aux territoires ruraux (SATR) ;*

Autres participants :

Marie-Annick BEAUFRERE – *Vice-Présidente de la Communauté de Commune du Val de Bouzanne représentante de Monsieur ROBERT excusé*

Estelle DEBAUDRE – *représentante de Monsieur BAUCHET excusé*

Yann LE ROUX - *Directeur du Pays de La Châtre en Berry ;*

Dominique CHABENAT - *Gestionnaire LEADER du GAL du Pays de La Châtre en Berry ;*

Monsieur François DAUGERON, Président du GAL du Pays de La Châtre en Berry procède à la vérification du double quorum : sont présents 15 votants sur 20 membres ayant voix délibérative, dont 8 votants du collège public sur 9 membres ayant voix délibérative et 7 votants du collège privé sur 11 membres ayant voix délibérative.

Il constate que la règle du double quorum est respectée (au moins 50% des membres du Comité de programmation doivent assister à la réunion et au moins 50% des présents doivent appartenir au collège privé).

Le Président remercie les membres présents et tient à faire part des excuses des personnes n'ayant pu se libérer pour cette réunion du Comité de programmation.

Il rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus du Comité de Programmation du 8 octobre 2021 et de la consultation écrite du 18 octobre 2021
2. Rappel du calendrier de fin de programmation
3. Point sur la consommation de la maquette financière
4. Présentation des dossiers pour avis d'opportunité
5. Présentation des dossiers pour avis définitif
6. Appel à Manifestation d'Intérêt pour la candidature à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027
7. Questions diverses.

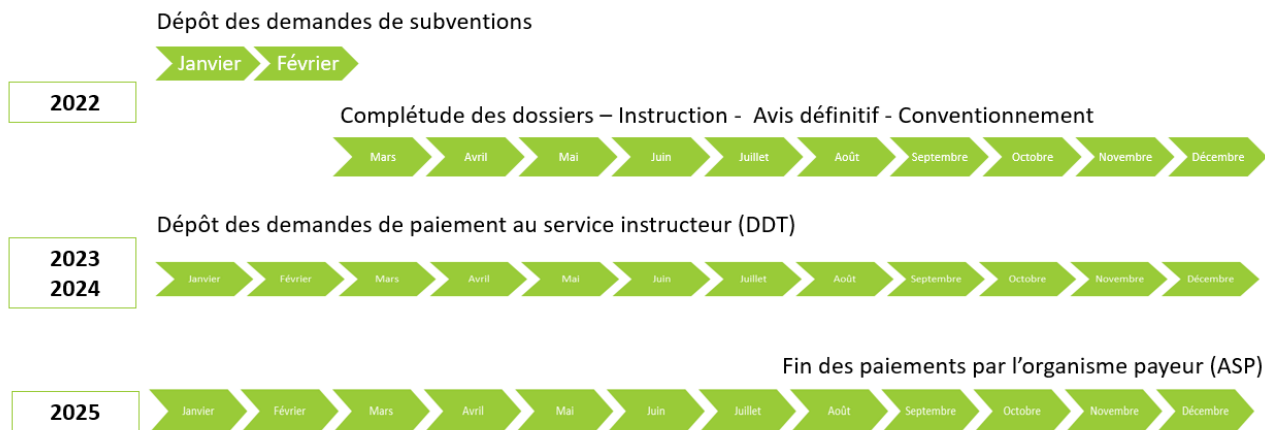
1. Validation du compte-rendu du Comité de Programmation du 8 octobre 2021 et de la consultation écrite du 18 octobre 2021

Le Président rappelle les grandes lignes du compte rendu du Comité de Programmation du 8 octobre 2021 soumis à l'approbation lors de la consultation écrite du 18 octobre 2021 :

- Rappel du calendrier de fin de programme et proposition d'anticipation des dates
- Avenant à la convention intégrant les crédits complémentaires et les délais limites d'engagement et de paiement
- Point sur la consommation de la maquette financière
- Sélection des projets en attente
- 2 avis définitifs
- Candidature à la nouvelle programmation 2023 – 2027

Aucune observation n'est formulée par les membres présents, le compte rendu est validé.

2. Rappel du calendrier de fin de programme



3. Point sur la consommation de la maquette financière

Le Président présente les chiffres de la maquette financière à la date du jour.

Fiches actions	Montant FEADER initial	Nouvelle maquette au 4/11/2021	Montant programmé (passé en avis définitif)	Montant payé
1 Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités	140 000,00 €	247 700,00 €	71 314,56 €	16 467,60 €
2 Soutien et expérimentation de démarches d'accueil et d'accompagnement	100 000,00 €	129 700,00 €	99 613,28 €	66 824,57 €
3 Structuration de filières valorisant les ressources territoriales	200 000,00 €	24 900,00 €	24 839,44 €	24 839,44 €
4 Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien "nature-culture"	160 000,00 €	385 000,00 €	260 936,82 €	150 472,48 €
5 Coopération	100 000,00 €	32 200,00 €	32 168,04 €	20 547,20 €
6 Animation, gestion, communication, évaluation du programme	200 000,00 €	277 600,00 €	207 955,37 €	178 685,33 €
Total	900 000,00 €	1 097 100,00 €	696 827,51 €	457 836,62 €

Point sur les demandes de subventions en cours

Le Président présente la liste des demandes de subventions **en attente de montage** :

- Promotion du territoire et Communication (CDC de La Châtre et Ste Sévère)
- Aménagement d'une salle de spectacle (MJCS de La Châtre)
- Aménagement d'un espace pédagogique à la Maison jour de fête (CDC de La Châtre et Ste Sévère)
- Mise en place d'audioguides pour la basilique de Neuvy St Sépulchre (Commune de Neuvy St Sépulchre)
- Equipement mobilier du gîte d'étape de Lourdoueix St Michel (CDC de la Marche Berrichonne)

Ainsi que la liste des demandes de subventions en attente de complétude :

- Création d'un circuit culturel dans le bourg de Montgivray (Commune de Montgivray)
- Création d'une nouvelle muséographie, scénographie à la Maison des Traditions (Commune de Chassignolles)

Etat de la programmation

Le Président indique que deux porteurs de projets ont abandonné leurs projets, il s'agit de :

- La CDC de La Châtre et Ste Sévère pour le projet « Etude école de cybersécurité » passé en Comité de Programmation du 6 mai 2021 pour avis d'opportunité, subvention LEADER demandée 30 000 €
- La Commune de Chassignolles pour le projet « Faire de la Maison des Traditions un lieu de référence culturel et touristique pour le territoire » passé en Comité de Programmation du 8 octobre 2021 pour avis d'opportunité, subvention LEADER demandée 50 000 €

Ces 80 000 € disponibles vont permettre de programmer d'autres projets.

Monsieur JUDALET Président de la Communauté de Communes de La Châtre Ste Sévère précise que ce projet bénéficiera d'un financement de l'ANCT dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

Madame CHABENAT, informe les membres que Madame LABESSE, maire de Chassignolles a envoyé un courrier au Président du GAL pour justifier l'abandon de ce projet. Dans ce courrier elle explique qu'en raison des difficultés liées au changement de Conseil municipal et les aléas du Covid, le projet ne pourra être mené dans les délais imposés par la fin du programme LEADER.

4. Présentation des dossiers pour avis d'opportunité

Dossier n°1 « Création et aménagement de l'Office du Tourisme du Val de Bouzanne »

Thématique Leader : Fiche action n°4 « Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien « nature-culture »

Porteurs de projet : Communauté de Communes du Val de Bouzanne

Rapporteur : Madame BEAUFRERE, Vice-Présidente de la CDC

Description du projet : cf. fiche projet en annexe

Présentation du budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Plan de financement	Montant
Dépenses sur devis : acquisition de matériel	3 531,00 €	Etat :	
Prestations de services	3 000,00 €	Région Centre Val de Loire :	
Frais salariaux	8 685,00 €	Département :	
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	- €	Autres (communes, EPCI,...) :	
Autres dépenses	17 590,00 €	Autofinancement	6 982,00
Communication et promotion	800,00 €	Autres financeurs privés	
		LEADER	27 927,00 €
TOTAL	34 909,00€	TOTAL	34 909,00€

Contributions au débat :

Mme BEAUFRERE, 1ère Vice-Présidente de la CDC du Val de Bouzanne, tient à excuser M. ROBERT qui est retenu ce soir par un conseil communautaire.

Elle indique que ce projet a été défini dans le cadre d'un projet de développement du territoire dans lequel les élus de la CDC du Val de Bouzanne ont mis en avant le tourisme comme étant un axe stratégique majeur. La promotion du territoire passe par la mise en valeur des richesses patrimoniales et culturelles, l'accueil et l'information des visiteurs, et le renforcement de l'attractivité du territoire.

Dans le cadre de cette stratégie de développement touristique, le premier projet à mettre en œuvre consiste en la création d'un office de tourisme à Neuvy St Sépulchre.

Actuellement, il existe 3 points d'information touristique sur le territoire de la CDC, qui sont situés à Cluis, à Montipouret et à Lys St Georges.

Le projet consiste à créer un véritable point d'information touristique au centre du territoire de la CDC situé sur la commune de Neuvy St Sépulchre à proximité de la Basilique.

Il s'agit d'aménager et d'équiper un local qui puisse servir de point d'information et d'accueil touristique.

L'objectif de ce projet est de mettre en relation tous les acteurs du tourisme, de coordonner les actions et de créer une dynamique sur le territoire avec les points d'information touristique.

M. GLAUMOT, Président de l'Office de Tourisme du Pays de George Sand, rappelle que l'Office de Tourisme fait la promotion de la destination « Pays de George Sand ». Or il a pris connaissance par la presse d'un compte rendu de conseil communautaire du Val de Bouzanne faisant état de la création d'un office de tourisme à Neuvy St Sépulchre. Il s'interroge sur la pertinence d'avoir deux offices de tourisme situés à 15 km de distance.

Mme BEAUFRERE précise que c'est l'ensemble des élus du Conseil Communautaire qui a pris la décision.

M. GLAUMOT rappelle que l'office de tourisme du Pays de George Sand est présent sur la destination depuis plus de 30 ans. Ce projet méritait au minimum un peu de concertation préalable.

Mme BEAUFRERE indique que M. ROBERT a pris des contacts préalables notamment avec Mme DUSSAULT.

M. GLAUMOT indique que depuis plusieurs mois des réflexions sont en cours pour bâtir une nouvelle stratégie de développement touristique sur la destination avec le comité régional du tourisme, les communautés de communes, l'office de tourisme, et les acteurs touristiques. Lors de ces réunions, M. ROBERT n'a pas évoqué le projet de création d'un office de tourisme à Neuvy St Sépulchre.

Mme BEAUFRERE indique que c'est certainement un point à revoir dans le cadre d'une réunion spécifique avec les élus concernés et l'office de tourisme.

M. GLAUMOT estime qu'il faudrait effectivement un point relais à proximité de la Basilique de Neuvy pour assurer la promotion touristique du territoire. Mais cela doit se faire dans la concertation. Il convient de réfléchir à une autre forme de dossier, mais en l'état il ne validera pas ce projet.

Mme BEAUFRERE précise qu'elle n'a pas assisté aux réunions relatives au tourisme pour la Communauté de Communes du Val de Bouzanne. Si des points de ce projet posent problèmes, il faudrait en discuter et les régler dans le cadre d'une réunion.

M. JUDALET, Président de la CDC La Châtre Ste Sévère, rappelle qu'une convention avec la CDC Val de Bouzanne permet de travailler ensemble sur le tourisme. Il n'a pas eu connaissance du projet de création d'un office de tourisme sur Neuvy. Il rappelle que les entretiens se font entre élus, et non pas avec des agents. En effet ce sont les élus qui prennent les décisions. La CDC de La Châtre Ste Sévère dispose de la compétence tourisme avec un service tourisme qui travaille en synergie avec l'office de tourisme du Pays de George Sand.

Mme MAJOREL, Directrice de l'Office de Tourisme, précise qu'elle comprend tout à fait la finalité du projet mais elle déplore vraiment les moyens, la mise en œuvre et la méthode. La création d'un office de tourisme à Neuvy remet en cause tout le travail réalisé pour mettre en avant la destination Pays de George Sand. Concrètement, tous les prestataires, les manifestations, les sites touristiques qui sont sur le territoire du Val de Bouzanne et que l'on promeut actuellement sur le site de l'office de tourisme, ne pourront plus être cités. On devra légalement enlever toutes les informations touristiques qui concernent le territoire du Val de Bouzanne de notre site internet (40 00 visiteurs par an), de nos dépliants, et de nos listes. C'est un non-sens, d'autant que vous allez devoir ressaisir toutes ces données et ces informations pour un site qui sera moins bien référencé. Elle se demande où est la pertinence, la lisibilité dans la destination que l'on veut tous promouvoir. Le tourisme est un secteur concurrentiel, si on ne marche pas côte à côte, on va à la catastrophe.

Elle se dit parfaitement consciente de la pertinence d'un point d'information à Neuvy, mais créer un office de tourisme paraît à contre-courant.

Mme BEAUFRERE comprend bien tous les arguments avancés. Les élus du conseil communautaire ont travaillé sur ce projet, et au vu des éléments qu'ils avaient, ont voté pour la création d'un office de tourisme. Par contre, il serait nécessaire d'en rediscuter avec le Président et les élus de la CDC du Val de Bouzanne.

Mme MAJOREL indique que ce projet va porter préjudice à l'ensemble du territoire, et pas seulement le secteur de Neuvy. Attention la professionnalisation, ce n'est pas travailler avec des services civiques et des bénévoles. Dans les offices de tourisme, on observe une professionnalisation dans l'accueil des touristes, le conseil en séjours, et le travail sur les réseaux sociaux.

Mme BEAUFRERE rappelle que le dossier de subvention LEADER concerne l'aménagement du local, que ce soit un point d'information ou un office de tourisme.

M. LUCBERT, Président d'Indre Nature, note que la fiche du projet s'intitule « création et aménagement de l'office de tourisme du Val de Bouzanne ». Il ne s'agit donc pas simplement de l'aménagement d'un local.

M. MOREAU, Président du Conseil de développement, indique que le GAL est d'accord sur l'intérêt de créer un lieu d'information touristique sur Neuvy. Par contre on ne peut pas valider à l'échelle du territoire la création d'un office de tourisme, qui est de la compétence du niveau départemental voire régional. Nous savons que les financeurs publics (département, région) souhaitent d'ailleurs plutôt un regroupement des lieux d'accueil touristiques sur les territoires.

M. WEINLING, Maire de Pouligny St Martin, indique que tout le monde est conscient de la nécessité de créer un point d'information touristique à côté de la basilique de Neuvy. A présent, il faut organiser une réunion avec les Présidents des 2 CDC (MM. JUDALET et ROBERT), les Vice-Présidents en charge du tourisme (M. WEINLING et Mme NICOLAS) et l'office de tourisme du Pays de George Sand (M. GLAUMOT) pour discuter de ce projet.

M. DAUGERON propose de reporter ce dossier à l'ordre du jour d'un prochain comité, afin d'engager les discussions nécessaires avec les élus de la CDC du Val de Bouzanne pour trouver une issue favorable.

Le Comité valide à l'unanimité cette proposition. La représentante du maître d'ouvrage n'a pas pris part au vote.

Dossier n°2 « Equipement du gîte rural et du gîte d'étape »

Thématique Leader : Fiche action n°1 « Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités »

Porteurs de projet : Commune de Le Magny

Rapporteur : Monsieur DEFOUGERE Maire du Magny

Description du projet : cf. fiche projet en annexe

Présentation du budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Plan de financement	Montant
Dépenses sur devis : acquisition de mobilier et équipements	37 800,00 €	Etat :	
		Région Centre Val de Loire :	
Prestations de services		Département de l'Indre (FAR)	16 518,58 €
Frais salariaux		Autres (communes, EPCI,...) :	
Coûts indirects : 15% des frais salariaux		Autofinancement	7 560,42 €
Autres dépenses		Autres financeurs privés	
Communication et promotion		LEADER	13 721,00 €
TOTAL	37 800,00€	TOTAL	37 800,00€

Contributions au débat :

M. DEFOUGERE, Maire du Magny, indique que la commune a acquis en 2020 une longère et un terrain de 10 000 m² dans l'objectif de rénover le bâtiment pour créer un gîte d'étape (14 couchages) et un gîte rural (6 couchages) labélisés par les gîtes de France en 3 épis. Il s'agit de renforcer les hébergements touristiques du territoire, notamment les hébergements de groupe. Situés à moins de 5 km de la véloroute du St Jacques de Compostelle, les gîtes seront labélisés « Accueil Vélo ». L'aménagement du terrain fait également partie d'une opération d'aménagement du centre-bourg (OAP) du Magny.

Ce projet consiste en l'acquisition de mobiliers et d'équipements intérieurs pour aménager les gîtes.

Le Président demande des précisions sur le label des gîtes de France.

M. DEFOUGERE répond qu'il s'agit d'un label avec un cahier des charges à respecter. Pour obtenir ce label, il convient de remplir des critères précis en matière d'équipements. Il précise que dans chaque gîte une chambre sera équipée pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

M. DOUET, conseiller municipal de Verneuil sur Igneraie, s'interroge sur le coût du label qui n'apparaît pas dans le plan de financement présenté.

M. DEFOUGERE répond qu'il faut effectivement payer une participation financière auprès des gîtes de France pour bénéficier du label. Cette participation n'est pas mentionnée dans le plan de financement, car la demande de subvention LEADER porte uniquement sur l'équipement des gîtes.

Le Président demande si l'on connaît le nombre de gîtes 3 épis sur le secteur.

Mme MAJOREL répond qu'il y a 4 gîtes 3 épis sur le secteur.

M. DEFOUGERE précise que le label « Accueil Vélo » obligera la commune à louer à la nuitée.

M. GLAUMOT note que c'est un beau projet pour le territoire. Il permettra de renforcer les capacités d'accueil touristique.

M. WEINLING indique que le gîte de Pouligny St Martin fonctionne très bien sur un rayon de 20km. Toutefois, il manque encore des hébergements touristiques sur le territoire, notamment pour accueillir les touristes lors des manifestations (exemple, festival du court métrage à Ste Sève). Ce projet participera donc à conforter l'offre en hébergements touristiques.

En complément Mme MAJOREL indique que ce gîte du Magny permettra également aux habitants d'organiser des événements familiaux (mariages, cousinades, ...).

En dehors de la saison touristique, M. WEINLING note que le gîte est également loué par des entreprises (chantiers, ...). Pour les manifestations, il manque des hébergements de groupe.

M. DEFOUGERE indique qu'il a déjà des demandes pour les gîtes sans avoir fait aucune publicité.

Mme FONTAINE, Maire d'Aigurande, indique que les gîtes sont bien placés à proximité d'un grand axe routier. Elle demande la date d'ouverture prévue.

M. DEFOUGERE répond que l'objectif serait d'ouvrir les gîtes en juin prochain pour la saison touristique 2022.

Le Président remercie M. DEFOUGERE pour la présentation de ce projet.

L'avis d'opportunité de ce projet est approuvé à l'unanimité des membres du Comité de programmation. Monsieur Defougère est sorti de la salle lors de la délibération et n'a pas pris part au vote.

Dossier n°3 « Installation d'un chauffage par géothermie au gymnase Garnier »

Thématique Leader : Fiche action n°3 « Structuration de filières valorisant les ressources territoriales et développement de l'économie de proximité

Porteurs de projet : Commune de La Châtre

Rapporteur : Monsieur JUDALET Maire de La Châtre

Description du projet : cf. fiche projet en annexe

Présentation du budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Plan de financement	Montant
Dépenses sur devis : acquisition de mobilier et équipements	326 158,00 €	Etat : ADEME	109 400,96 €
Prestations de services		Région Centre Val de Loire : CRST	123 613,88 €
Frais salariaux		Département de l'Indre	
Coûts indirects : 15% des frais salariaux		Autres (communes, EPCI,...) :	
Autres dépenses		Autofinancement	65 082,67 €
Total des dépenses éligibles	280 604,80 €	Autres financeurs privés	
TOTAL	326 158,00 €	LEADER	28 060,49 €
		TOTAL	326 158,00€

Contributions au débat :

M. JUDALET, Maire de La Châtre, indique que le gymnase Garnier date de 1975. Il convient réhabiliter cet équipement sportif qui est devenu un gouffre financier en matière de consommation énergétique.

La réhabilitation du gymnase concernera la rénovation énergétique (isolation, chauffage), l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (accès, vestiaires), et les infrastructures d'accueil des scolaires et des associations sportives.

En matière d'occupation, ce gymnase est à saturation, de même que le gymnase Fouchet qui appartient à la CDC LA CHATRE STE SEVERE.

Les travaux ont commencé depuis 8 jours pour une durée d'environ 1 an. Les travaux commencent par le désamiantage du gymnase.

L'objectif de la rénovation énergétique du gymnase est de réaliser des économies de fonctionnement pour la collectivité. Après l'étude de plusieurs sources de production de chaleur, le choix des élus s'est porté sur la géothermie, notamment pour des raisons d'encombrement du terrain et d'accès aux véhicules d'entretien. On prévoit 6 sondes géothermiques placées à 180m de profondeur et couplées à un système de pompe à chaleur qui alimentera le chauffage du gymnase et assurera le préchauffage de l'eau chaude, pouvant

alimenter jusqu'à 40 douches en simultanée. En cas de panne de la géothermie, une chaudière gaz est prévue pour assurer le chauffage et la production d'eau chaude.

L'installation en géothermie est un projet coûteux qui pourrait bénéficier de subventions de la Région, de l'ADEME et du LEADER. Le reste à charge de la commune pourrait ainsi être amorti à court terme.

Ce projet fait partie d'un programme de rénovation des bâtiments les plus énergivores de la ville de La Châtre. Après le gymnase Garnier, on engagera la rénovation énergétique du bâtiment de l'Hôtel du Chevalier d'Ars.

M. DIMEGLIO, conseiller municipal de Crevant, demande si le gymnase Fouchet n'est pas exactement dans même le cas.

M. JUDALET confirme que le gymnase Fouchet est dans le même cas. C'est même pire car c'est un gymnase construit sur le site de l'ancienne usine de confection ROUSSEAU. Le gymnase dispose de 3 salles (gymnastique, escalade, basket/volley) qui ne sont pas aux normes fédérales. Par conséquent, ces salles ne peuvent pas accueillir de compétitions, elles servent uniquement aux entraînements.

Le gymnase Fouchet appartient à la CDC LA CHATRE STE SEVERE. Une étude de faisabilité préalable sera lancée en 2022 pour savoir s'il faut réhabiliter le gymnase Fouchet ou bien en construire un nouveau.

M. DIMEGLIO demande quel est le coût de la réhabilitation du gymnase Garnier ?

M. JUDALET répond que le coût de la réhabilitation du gymnase Garnier est de 2,2 M€, alors que celui de la construction d'un gymnase neuf serait de 4 M€. Il précise qu'avec la crise sanitaire et la pénurie des matériaux, les coûts de travaux ont augmenté de 20 à 30%.

Le Président remercie M. JUDALET pour la présentation de ce projet.

L'avis d'opportunité de ce projet est approuvé à l'unanimité des membres du Comité de programmation. Monsieur Judalet est sorti de la salle lors de la délibération et n'a pas pris part au vote

Dossier n°4 « Aménagement du chapiteau structure d'accueil d'événementiels au Moulin d'Angibault

Thématique Leader : Fiche action n°4 « Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien « nature-culture »

Porteurs de projet : Commune de Montipouret

Rapporteur : Madame MERCIER, Maire de Montipouret

Description du projet : cf. fiche projet en annexe

Présentation du budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Plan de financement	Montant
Dépenses sur devis : acquisition de mobilier et équipements	8 647,89 €	Etat DETR/DSIL	
		Région Centre Val de Loire	
Prestations de services		Département de l'Indre	
Frais salariaux		Autres ADEME :	
Coûts indirects : 15% des frais salariaux		Autofinancement	1 729,58 €
Autres dépenses		Autres financeurs privés	
Communication et promotion		LEADER	6 918,31 €
TOTAL	8 647,89 €	TOTAL	8 647,89 €

Contributions au débat :

Mme MERCIER, Maire de Montipouret, présente le projet d'aménagement de la structure d'accueil pour les événements du moulin d'Angibault. Le site dispose d'un chapiteau d'une surface de 192 m² monté en 1997. Ce chapiteau accueille des réceptions, des événementiels, des expositions et des manifestations saisonnières. Pour répondre à la demande actuelle et améliorer le confort des utilisateurs, il convient d'équiper le chapiteau avec du mobilier neuf.

L'objectif est de rendre le site du moulin d'Angibault plus attractif, d'augmenter sa notoriété et sa fréquentation, et de s'adapter aux nouvelles attentes du public et des touristes.

Ce projet sollicite uniquement une subvention du programme européen LEADER.

M. LUCBERT indique que ce dossier l'interpelle un peu. Il n'est pas contre le fait d'aménager une structure d'accueil sur le site du moulin d'Angibault. Toutefois quand on parle de renforcer l'attractivité du site d'Angibault, qui est un Espace Naturel Sensible (ENS), il lui semble que cela devrait reposer d'abord sur le maintien de la qualité des espaces naturels. Or, l'association Indre Nature a rencontré Madame le Maire pour lui faire part de problèmes liés à l'entretien du site. La gestion et l'entretien du site est un véritable massacre de cet Espace Naturel Sensible. Si on veut renforcer la qualité de ce site, il faut impérativement maintenir une qualité de gestion et d'entretien qui justifie le label Espace Naturel Sensible.

Mme MERCIER estime que mot de « massacre » est un peu fort. Un travail de recadrage a été fait auprès des agents de la commune en charge de l'entretien du site pour éviter des opérations de débroussaillage qui nuisent à la biodiversité. Elle invite M. LUCBERT à venir voir l'état actuel du site qui est à présent mieux entretenu.

M. LUCBERT souligne que cela concernait notamment l'entretien des rives qui abritent une espèce de coléoptère rare dans le département, et le non-respect des dates de fauche.

Mme MERCIER précise qu'elle a reçu des conseils de la DDT de l'Indre qui vont dans le même sens. Elle confirme que toutes ces recommandations en matière de gestion du site seront prises en compte.

M. MOREAU est d'accord pour entériner ce projet en prenant en compte ce qui a été évoqué par le Président d'Indre Nature. La gestion du site d'Angibault a effectivement connu un « trou d'air » dont Mme le Maire n'est pas responsable. Pour tous les projets soutenus, il convient de rester cohérent dans le temps pour ne pas venir à l'encontre de ce que l'on a soutenu précédemment. On a besoin de continuité dans les projets.

Le Président remercie Mme MERCIER pour la présentation de ce projet.

L'avis d'opportunité de ce projet est approuvé à la majorité (2 abstentions) des membres du Comité de programmation.

Madame Mercier est sortie de la salle lors de la délibération et n'a pas pris part au vote

5. Présentation des dossiers pour avis définitif

Le Président rappelle que les dossiers présentés pour avis définitif, ont d'abord reçu un avis d'opportunité favorable en comité de programmation LEADER sur la base d'une fiche projet, puis ces dossiers de subvention constitués par les porteurs de projet ont été instruits par les services de la DDT de l'Indre.

Il précise que les réajustements des montants ont été faits en fonction des pièces fournies par le maître d'ouvrage lors de la complétude du dossier.

Dossier n°1 « Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation du programme LEADER pour l'année 2021 »

Thématique Leader : Fiche action n°6 « Animation, gestion, communication, évaluation du programme »

Porteurs de projet : Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry

Dépenses	Montant	Plan de financement	Montant
Dépenses sur devis	- €	Etat :	- €
Frais salariaux	36 587,53 €	Région	- €
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	- €	Département :	- €
Autres dépenses (frais professionnels)	- €	Autres (communes, EPCL,...)	- €
Contribution en nature	- €	Autofinancement : public	7 317,51 €
		Autres financeurs privés	- €
		LEADER	29 270,02 €
TOTAL	36 587,53 €	TOTAL	36 587,53 €

Avis définitif du Comité de Programmation :

Le dossier est approuvé à l'**unanimité** pour un montant de 29 270.02 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 36 587.53 €

Dossier n°2 : « Action culturelle et artistique sur le territoire »

Description du projet : cf. compte rendu du Comité de Programmation du 14 décembre 2020

Dépenses	Avis d'opportunité	Avis définitif	Plan de financement	Avis d'opportunité	Avis définitif
Dépenses sur devis	54 500,00 €	53 628,93 €	Etat	3 000,00 €	3 000,00 €
Frais salariaux	2 500,00 €	2 959,39 €	Région	10 000,00 €	10 000,00 €
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	- €		Département		
Autres dépenses	- €		Autres (communes, EPCL,...)		
	- €		Autofinancement : public	13 000,00 €	12 588,32 €
	- €		Autres financeurs privés		
			LEADER	31 000,00 €	31 000,32 €
TOTAL	57 000,00 €	56 588,32 €	TOTAL	57 000,00 €	56 588,32 €

Avis définitif du Comité de Programmation :

Le dossier est approuvé à l'**unanimité** pour un montant de 31 000.32 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 56 588.32 €

Dossier n°3 : « Trail des rives de l'Indre 2021 »**Description du projet : cf. compte rendu du Comité de Programmation du 6 mai 2021**

Dépenses	Avis d'opportunité	Avis définitif	Plan de financement	Avis d'opportunité	Avis définitif
Dépenses sur devis	14 550,00 €	16 683,11 €	Etat	1 000,00 €	1 000,00 €
Frais salariaux			Région		
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	- €		Département : Conseil départemental de l'Indre	500,00 €	1 000,00 €
Autres dépenses	- €		Autres (communes, EPCI,...)	250,00 €	750,00 €
	- €		Autofinancement : privé	5 800,00 €	6 933,11 €
	- €		Autres financeurs privés		
TOTAL	14 550,00 €	16 683,11 €	LEADER	7 000,00 €	7 000,00 €
			TOTAL	14 550,00 €	16 683,11 €

Avis définitif du Comité de Programmation :

Le dossier est approuvé à l'**unanimité** pour un montant de 7 000 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 16 683.11 €

Dossier n°4 : « Renforcer l'attractivité touristique par la promotion et la communication d'événements »**Description du projet : cf. compte rendu du Comité de Programmation du 18 octobre 2021**

Dépenses	Avis d'opportunité	Avis définitif	Plan de financement	Avis d'opportunité	Avis définitif
Dépenses sur devis	16 496,34 €	10 763,71 €	Etat		
Frais salariaux			Région		
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	- €		Département		
Autres dépenses	- €		Autres (communes, EPCI,...)		
	- €		Autofinancement : public	3 299,34 €	2 152,75 €
	- €		Autres financeurs privés		
TOTAL	16 496,34 €	10 763,71 €	LEADER	13 197,00 €	8 610,96 €
			TOTAL	16 496,34 €	10 763,71 €

Avis définitif du Comité de Programmation :

Le dossier est approuvé à l'**unanimité** pour un montant de 8 610.96 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 10 763.71 €

6. Candidature à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027

Le périmètre de la candidature

Conformément aux débats en Comité de programmation du 8 octobre 2021 et à la décision prise par les élus en Comité syndical du 24 novembre 2021, le périmètre proposé pour la candidature LEADER 2023-2027 est celui du Pays de La Châtre en Berry correspondant à celui de l'actuel Groupe d'Action Locale (GAL).

Toutefois dans le cadre du volet « coopération » du prochain LEADER, il sera précisé que le Pays va conforter ses actions avec les territoires limitrophes :

- **Pays Berry Saint Amandois** : actions de préfiguration du futur PNR Sud Berry en cours de définition : bocage, zones humides, itinérance douce...
- **Pays Val de Creuse Val d'Anglin** : actions liées aux mesures agro-environnementales, à l'accueil de porteurs de projet, à la transition écologique...
- **Pays Castelroussin-Val de l'Indre et Pays Valençay en Berry** : actions liées à la promotion et à la mise en tourisme de l'itinéraire « Indre à vélo »...

Suite à l'instruction des dossiers déposés par les territoires dans le cadre de l'appel à manifestation LEADER, il se peut que la Région préconise à certains territoires limitrophes de porter une candidature commune. Il appartiendra alors aux territoires concernés de réfléchir à cette possibilité. Cela pourrait concerner notre territoire et celui du Berry St Amandois à l'échelle du projet de PNR Sud Berry.

Les thématiques envisagées

Contrairement aux précédents programmes européens, la Région Centre-Val de Loire a défini un cadre pour le prochain LEADER qui s'articule autour des 3 objectifs stratégiques suivants :

1. Améliorer l'accès à des services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs
2. Relocaliser et reterritorialiser l'économie
3. Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique

En vue d'élaborer le programme d'actions LEADER du Pays de La Châtre en Berry, il convient de définir les thématiques sur lesquelles on va travailler ensemble.

Les membres du Comité de programmation ont souhaité ajouter les propositions en rouge.

1. Améliorer l'accès à des services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs

- *Emergence d'une offre de services itinérants ;*
- *Structuration de l'offre en tiers lieux et mise en réseau ;*
- *Développement des usages numériques et de la formation des publics confrontés à la fracture numérique ;*
- *Création de lieux d'animation favorisant les liens et les échanges intergénérationnels ;*
- *Développement des services à la jeunesse et intégration des jeunes dans des projets collectifs ;*

M. MOREAU rappelle que le Conseil de développement travaille sur le thème de la jeunesse depuis 4 ans dans le cadre d'une auto-saisine pour la mise en place du Schéma Régional de Développement Durable des Territoires. Le document est en cours de finalisation avec le directeur du Foyer des Jeunes Travailleurs et la directrice de la Maison des Jeunes, de la Culture et des Savoirs. Il s'agit d'un document (contexte, arguments) qui permettra d'appuyer les dossiers portant sur la jeunesse. Ce document sera remis aux élus du Pays et aux membres du GAL.

Il indique que la tranche des 15-29 ans a connu une baisse de 36% en 20 ans, près de 2% par an. Cela veut dire que les années à venir ne seront pas bonnes. Il faut donc engager dès à présent des actions sur cette tranche d'âge, sachant que les effets positifs mettront du temps à venir.

Il existe peu de territoires en Région Centre-Val de Loire qui portent une politique jeunesse. Dans l'Indre, le seul exemple est celui du PNR Brenne. Pour réussir, il faudrait faire un écho à la jeunesse auprès de la population.

M. JUDALET rappelle que les jeunes partent pour faire leurs études ailleurs. Il faudrait que ces jeunes puissent faire leurs études supérieures dans l'Indre. En parallèle il faudrait développer des alternatives comme l'apprentissage.

M. MOREAU est d'accord avec ces propos. Il rappelle que 2/3 des emplois se trouvent sur le Pays. Seules les communes situées au nord du Pays sont impactées par l'agglomération de Castelroussine. Cela signifie qu'il faudra à l'avenir maintenir 2/3 des emplois sur le Pays pour garder nos jeunes.

2. Relocaliser et reterritorialiser l'économie

- *Emergence et structuration de filières économiques locales ;*
- *Création d'activités économiques avec des formes d'organisation innovantes (SCIC, Coopératives d'Activité et d'Emploi ...);*
- *Développement des projets liés à l'économie sociale et solidaire ;*
- *Accompagnement des projets liés à l'économie circulaire pour réduire les déchets ;*
- *Elaboration d'un projet alimentaire territorial : restauration scolaire et collective, circuits courts, produits agricoles de qualité et de proximité, précarité alimentaire ... ;*
- *Création de tiers lieux productifs « manufactures de proximité » ;*
- *Soutien des projets locaux de tourisme de nature et de culture ;*
- *Maintien d'un tissu existant de Très Petites Entreprises, de commerces et d'artisanat : transmission-reprise d'activité, formation-qualification, apprentissage...*
- *Création de logements et de services dédiés à l'accueil des jeunes travailleurs, apprentis, stagiaires...*

3. Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique

- *Accompagnement des initiatives locales liées à la transition énergétique et écologique du territoire*
- *Développement des mobilités douces et des modes de transports alternatifs ;*
- *Animation des mesures agro-environnementales ;*
- *Appui à l'émergence de projets exemplaires et innovants de sobriété énergétique et d'efficacité énergétique ;*
- *Développement des énergies renouvelables : biomasse, solaire, éolien, géothermie, méthanisation ;*
- *Mise en place d'actions de préservation, restauration et reconquête de la biodiversité dans le cadre de la Trame Verte et Bleue du Pays (bocage, prairies, cours d'eau, zones humides, espaces boisés) : plans de gestion durable des haies, inventaires de biodiversité... ;*

La participation citoyenne

Une démarche participative sera mise en place en vue d'associer pleinement les citoyens à chaque étape du programme LEADER du Pays de La Châtre en Berry, de l'élaboration de la candidature jusqu'à la mise en œuvre du futur programme.

Les principaux objectifs de la participation citoyenne seront les suivants :

- **Mobilisation** : Informer les habitants en vue de les sensibiliser et de les impliquer dans le programme européen LEADER ;
- **Concertation et co-construction** : Associer les acteurs locaux du Conseil de développement et les habitants intéressés à l'élaboration de la candidature LEADER ;
- **Co-décision** : Impliquer des citoyens volontaires dans la mise en œuvre et la gouvernance du programme LEADER.

Dans le cadre de la constitution du Comité de programmation, il conviendra de s'assurer également de la mixité des publics et de la parité des membres.

M. MOREAU indique que le Conseil de développement jouera pleinement son rôle dans le prochain LEADER, et notamment dans la réflexion sur la participation citoyenne à expliciter dans la candidature.

M. CALAME propose de montrer aux associations locales (sportives, culturelles, aides à la personne, économiques...) l'impact du programme LEADER sur le territoire. En contrepartie, il faudra bien préciser aux acteurs associatifs que cela nécessitera un engagement qui ne sera pas éphémère.

M. LUCBERT propose d'ajouter la mise en place de débats interactifs et virtuels sur les réseaux sociaux.

Les stratégies Locales

Le Président rappelle que l'élaboration du programme d'actions LEADER 2023-2027 s'appuiera sur les stratégies locales du territoire et les programmes de développement suivants :

- COT EnR du Sud Berry (2018-2021 / 2022-2024) : Contrat d'objectif territorial pour le déploiement des énergies renouvelables
- CRTE du Pays de La Châtre en Berry (2021-2026) : Contrat de relance et de transition écologique
- Projet de création d'un Parc naturel régional à l'échelle du sud Berry avec le Pays Berry Saint-Amandois
- Contrat régional de solidarité territoriale (CRST 2018-2024)
- Projet mobilité 2021-2023 : Imaginons ensemble les mobilités de demain sur notre territoire rural
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale (OPAH RR)
- Projet agro-environnemental et climatique (PAEC)
- Trame Verte et Bleue (TVB)

Le soutien préparatoire

Le Président rappelle que la Région Centre-Val de Loire met un place un soutien financier d'un montant plafonné à 20 000 € TTC pour accompagner le montage des candidatures à ce nouveau programme.

Il précise qu'au Comité syndical du 23 février 2022 sera proposé :

- le recours à un prestataire extérieur pour accompagner le Pays dans l'élaboration de sa candidature au programme européen LEADER 2023-2027
- et de bénéficier du soutien financier de la Région.

Compte tenu du coût de cette prestation estimée au minimum à 30 000 € TTC (25 000 € HT), le Pays souhaite solliciter auprès de la Région Centre-Val de Loire une augmentation du plafond de dépense à 30 000 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt le Comité de programmation LEADER.

François DAUGERON
Président du Groupe d'Action Locale,
Vice-Président du Conseil départemental de l'Indre
Maire de Sainte-Sévère-sur-Indre

